

LE RÉVEIL DU NORD

186, rue de Paris. — Téléphone 471.56 et 471.57

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION

43, Boul. Haussmann, PARIS (9^e)

DANS LES BALKANS

Des bases nouvelles POUR l'économie roumaine

Des mesures sévères sont prises pour ramener la vie normale dans le pays



Une famille de paysans roumains. (Ph. Archives)

La « GAZETTE DE COLOGNE » publie l'article suivant sur la situation économique en ROUMANIE, ainsi que sur l'orientation qui lui est donnée :

Lutte contre les Juifs
« Avec la chute du système carlingien, les journaux de la capitale roumaine ont retrouvé les mots qu'ils avaient prononcés alors que la « Révolution en Haut » n'avait pas encore fait surgir le « Parti de la Renaissance Nationale » et plus tard, le plus éphémère encore, « Parti de la Nation ».

PAS DE RÉFORMES SOCIALES POSSIBLES SOUS LA DIRECTION DE CHURCHILL...

... écrit le correspondant de Londres du « Goeteborgs Posten ».

Stockholm, 23. — Le journal « Goeteborgs Posten » écrit sous la signature de son correspondant de Londres : A Londres, on est d'avis qu'il est impossible de réaliser un grand programme de réformes sociales avec des ministres de la coalition sous la direction de Churchill. A cet égard, le « Daily Herald » exige l'abandon des préjugés sociaux qui empêchent des gens capables de la classe ouvrière de se rendre utiles dans les services diplomatiques de la Grande-Bretagne.

Rappelant qu'au Ministère des Affaires étrangères, il a été construit à l'intention de Lord Halifax une habitation qui est pourvue de trois salles de bain, le « Daily Herald » écrit qu'il n'est nullement intéressant pour le public de savoir si, oui ou non, Lord Halifax dort la nuit ; par contre, ce public estime qu'il n'est nullement nécessaire qu'il dorme également le jour.

Déjà alors, des hommes à larges vues voulaient voir se réaliser l'exécution d'un Programme Social. Ils ne furent cependant pas entendus, et ils renouèrent leurs revendications.

C'est ainsi qu'un écrivain connu raconte combien péniblement il fut impressionné au cours d'une excursion dans la région boisée transylvainienne maintenant rendue à la HONGRIE, par l'effarante misère dans laquelle vivaient les travailleurs roumains du bois.

Ces gens étaient occupés par une Société juive, au déboulement de bois loués, dont le Directeur vivait dans un véritable château entouré de tout le luxe imaginable.

Aux représentations faites par l'auteur, auprès du Conseil de Surveillance de la Société intéressée, on répondit : « qu'il était atteint d'une idée fixe ».

Nulle part dans ces milieux industriels, on n'a remarqué le moindre souci sur le développement qui se produit dans le pays.

Plus vive encore retentit la question sociale dans sa conception se rapportant à la nomination de commissaires dans presque toutes les entreprises non roumaines.

A peu d'exceptions près, presque toutes les entreprises étaient entre les mains de Juifs, qui exploitaient littéralement les travailleurs.

Des familles entières vivaient dans la plus noire misère.

(Lire la suite en deuxième page)

Marins à l'honneur

Par arrêté en date du 23 novembre 1940, de l'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à la Marine, commandant en chef des forces maritimes françaises, ont été inscrits au tableau spécial de la Légion d'Honneur, pour le grade d'officier, le capitaine de corvette Maître, commandant la flottille de Logoué, le capitaine de corvette de Saussy du Pont de Bourg, commandant le sous-marin Poncet. Le capitaine de corvette Maître et le capitaine de Saussy du Pont de Bourg, dont les unités ont participé à la défense des possessions françaises d'Afrique.

Le DOCTEUR TUKA apporte l'adhésion de la SLOVAQUIE au pacte tripartite

DANS UN BLOC COMPACT ET INDESTRUCTIBLE 250 MILLIONS D'AMES SE SONT TENDU LA MAIN POUR RÉALISER UN ORDRE MEILLEUR DANS LE MONDE

Berlin, 26. — Le 24 novembre a été signé, à Berlin, un protocole au sujet de l'adhésion de la Slovaquie au pacte tripartite conclu le 27 septembre 1940, entre l'Allemagne, l'Italie et le Japon, en présence du ministre des Affaires étrangères du Reich von Ribbentrop, le chef de service de la politique auprès du ministre des Affaires étrangères italien, l'Ambassadeur Suji et de l'Ambassadeur japonais, à Berlin, Kurusu, d'une part, ainsi que du Président des ministres slovaques et ministre des Affaires étrangères, Dr Tuka, d'autre part. Ce protocole comprend les paragraphes suivants :

1. Les gouvernements d'Allemagne, d'Italie et du Japon d'une part, et le gouvernement de la Slovaquie d'autre part, concluent ce qui suit, par la signature de leurs plénipotentiaires :

Article Premier. — La Slovaquie adhère au pacte tripartite conclu à Berlin, le 27 septembre 1940, entre l'Allemagne, l'Italie et le Japon.

Art. 2. — Lorsque les commissions techniques traiteront les questions communes prévues par l'article 4 du pacte tripartite et qui ont rapport aux intérêts de la Slovaquie, des représentants de ce dernier pays seront appelés à assister aux délibérations des dites commissions.

Art. 3. — Le texte complet du pacte tripartite est joint à ce protocole.

Le protocole est conçu en langue allemande, italienne et slovaque. Chaque texte compte comme original. Il entre en vigueur le jour de sa signature.



Le Docteur TUKA (Ph. Archives)

des grandes nations, qui ont pour but de créer un ordre nouveau et meilleur, d'éviter l'extension de la guerre et de créer une paix durable, et par conséquent équitable, en reconnaissant à toutes les nations leur droit à leur espace vital.

» Nous Slovaques avons tout particulièrement apprécié ces grands buts éternels pour lesquels nous avons nous-mêmes soutenu un combat des plus durs ; on a reconnu notre droit d'existence après bien des épreuves et nous avons conquis à la force des poignets les mêmes droits que les autres nations.

» Nous avons trouvé heureusement en la personne du Führer un grand ami qui nous a donné dans les moments difficiles la compréhension totale d'une situation difficile, qui nous a aidé à remporter la victoire finale.

» Ma signature ne fait aujourd'hui que confirmer l'adhésion à ce pacte.

» Le peuple slovaque a également prouvé sa volonté de collaborer à la réalisation de l'ordre nouveau en s'appliquant à reconstruire son statut social et gouvernemental interne sur la base nationale-socialiste.

Ainsi s'est exprimé M. Tuka, premier slovaque.

Le Docteur TUKA apporte l'adhésion de la Slovaquie au pacte tripartite conclu le 27 septembre 1940, entre l'Allemagne, l'Italie et le Japon, en présence du ministre des Affaires étrangères du Reich von Ribbentrop, le chef de service de la politique auprès du ministre des Affaires étrangères italien, l'Ambassadeur Suji et de l'Ambassadeur japonais, à Berlin, Kurusu, d'une part, ainsi que du Président des ministres slovaques et ministre des Affaires étrangères, Dr Tuka, d'autre part.

Ce protocole comprend les paragraphes suivants :

1. Les gouvernements d'Allemagne, d'Italie et du Japon d'une part, et le gouvernement de la Slovaquie d'autre part, concluent ce qui suit, par la signature de leurs plénipotentiaires :

Article Premier. — La Slovaquie adhère au pacte tripartite conclu à Berlin, le 27 septembre 1940, entre l'Allemagne, l'Italie et le Japon.

Art. 2. — Lorsque les commissions techniques traiteront les questions communes prévues par l'article 4 du pacte tripartite et qui ont rapport aux intérêts de la Slovaquie, des représentants de ce dernier pays seront appelés à assister aux délibérations des dites commissions.

Art. 3. — Le texte complet du pacte tripartite est joint à ce protocole.

Le protocole est conçu en langue allemande, italienne et slovaque. Chaque texte compte comme original. Il entre en vigueur le jour de sa signature.

Le Docteur TUKA apporte l'adhésion de la Slovaquie au pacte tripartite conclu le 27 septembre 1940, entre l'Allemagne, l'Italie et le Japon, en présence du ministre des Affaires étrangères du Reich von Ribbentrop, le chef de service de la politique auprès du ministre des Affaires étrangères italien, l'Ambassadeur Suji et de l'Ambassadeur japonais, à Berlin, Kurusu, d'une part, ainsi que du Président des ministres slovaques et ministre des Affaires étrangères, Dr Tuka, d'autre part.

Ce protocole comprend les paragraphes suivants :

1. Les gouvernements d'Allemagne, d'Italie et du Japon d'une part, et le gouvernement de la Slovaquie d'autre part, concluent ce qui suit, par la signature de leurs plénipotentiaires :

Article Premier. — La Slovaquie adhère au pacte tripartite conclu à Berlin, le 27 septembre 1940, entre l'Allemagne, l'Italie et le Japon.

Art. 2. — Lorsque les commissions techniques traiteront les questions communes prévues par l'article 4 du pacte tripartite et qui ont rapport aux intérêts de la Slovaquie, des représentants de ce dernier pays seront appelés à assister aux délibérations des dites commissions.

Art. 3. — Le texte complet du pacte tripartite est joint à ce protocole.

Le protocole est conçu en langue allemande, italienne et slovaque. Chaque texte compte comme original. Il entre en vigueur le jour de sa signature.

Le Docteur TUKA apporte l'adhésion de la Slovaquie au pacte tripartite conclu le 27 septembre 1940, entre l'Allemagne, l'Italie et le Japon, en présence du ministre des Affaires étrangères du Reich von Ribbentrop, le chef de service de la politique auprès du ministre des Affaires étrangères italien, l'Ambassadeur Suji et de l'Ambassadeur japonais, à Berlin, Kurusu, d'une part, ainsi que du Président des ministres slovaques et ministre des Affaires étrangères, Dr Tuka, d'autre part.

Ce protocole comprend les paragraphes suivants :

1. Les gouvernements d'Allemagne, d'Italie et du Japon d'une part, et le gouvernement de la Slovaquie d'autre part, concluent ce qui suit, par la signature de leurs plénipotentiaires :

Article Premier. — La Slovaquie adhère au pacte tripartite conclu à Berlin, le 27 septembre 1940, entre l'Allemagne, l'Italie et le Japon.

Art. 2. — Lorsque les commissions techniques traiteront les questions communes prévues par l'article 4 du pacte tripartite et qui ont rapport aux intérêts de la Slovaquie, des représentants de ce dernier pays seront appelés à assister aux délibérations des dites commissions.

Art. 3. — Le texte complet du pacte tripartite est joint à ce protocole.

Le protocole est conçu en langue allemande, italienne et slovaque. Chaque texte compte comme original. Il entre en vigueur le jour de sa signature.

Le Docteur TUKA apporte l'adhésion de la Slovaquie au pacte tripartite conclu le 27 septembre 1940, entre l'Allemagne, l'Italie et le Japon, en présence du ministre des Affaires étrangères du Reich von Ribbentrop, le chef de service de la politique auprès du ministre des Affaires étrangères italien, l'Ambassadeur Suji et de l'Ambassadeur japonais, à Berlin, Kurusu, d'une part, ainsi que du Président des ministres slovaques et ministre des Affaires étrangères, Dr Tuka, d'autre part.

Ce protocole comprend les paragraphes suivants :

1. Les gouvernements d'Allemagne, d'Italie et du Japon d'une part, et le gouvernement de la Slovaquie d'autre part, concluent ce qui suit, par la signature de leurs plénipotentiaires :

Article Premier. — La Slovaquie adhère au pacte tripartite conclu à Berlin, le 27 septembre 1940, entre l'Allemagne, l'Italie et le Japon.

Art. 2. — Lorsque les commissions techniques traiteront les questions communes prévues par l'article 4 du pacte tripartite et qui ont rapport aux intérêts de la Slovaquie, des représentants de ce dernier pays seront appelés à assister aux délibérations des dites commissions.

Art. 3. — Le texte complet du pacte tripartite est joint à ce protocole.

Le protocole est conçu en langue allemande, italienne et slovaque. Chaque texte compte comme original. Il entre en vigueur le jour de sa signature.

Le Docteur TUKA apporte l'adhésion de la Slovaquie au pacte tripartite conclu le 27 septembre 1940, entre l'Allemagne, l'Italie et le Japon, en présence du ministre des Affaires étrangères du Reich von Ribbentrop, le chef de service de la politique auprès du ministre des Affaires étrangères italien, l'Ambassadeur Suji et de l'Ambassadeur japonais, à Berlin, Kurusu, d'une part, ainsi que du Président des ministres slovaques et ministre des Affaires étrangères, Dr Tuka, d'autre part.

Ce protocole comprend les paragraphes suivants :

1. Les gouvernements d'Allemagne, d'Italie et du Japon d'une part, et le gouvernement de la Slovaquie d'autre part, concluent ce qui suit, par la signature de leurs plénipotentiaires :

Article Premier. — La Slovaquie adhère au pacte tripartite conclu à Berlin, le 27 septembre 1940, entre l'Allemagne, l'Italie et le Japon.

Art. 2. — Lorsque les commissions techniques traiteront les questions communes prévues par l'article 4 du pacte tripartite et qui ont rapport aux intérêts de la Slovaquie, des représentants de ce dernier pays seront appelés à assister aux délibérations des dites commissions.

Art. 3. — Le texte complet du pacte tripartite est joint à ce protocole.

Le protocole est conçu en langue allemande, italienne et slovaque. Chaque texte compte comme original. Il entre en vigueur le jour de sa signature.

Le Docteur TUKA apporte l'adhésion de la Slovaquie au pacte tripartite conclu le 27 septembre 1940, entre l'Allemagne, l'Italie et le Japon, en présence du ministre des Affaires étrangères du Reich von Ribbentrop, le chef de service de la politique auprès du ministre des Affaires étrangères italien, l'Ambassadeur Suji et de l'Ambassadeur japonais, à Berlin, Kurusu, d'une part, ainsi que du Président des ministres slovaques et ministre des Affaires étrangères, Dr Tuka, d'autre part.

Ce protocole comprend les paragraphes suivants :

1. Les gouvernements d'Allemagne, d'Italie et du Japon d'une part, et le gouvernement de la Slovaquie d'autre part, concluent ce qui suit, par la signature de leurs plénipotentiaires :

Article Premier. — La Slovaquie adhère au pacte tripartite conclu à Berlin, le 27 septembre 1940, entre l'Allemagne, l'Italie et le Japon.

Art. 2. — Lorsque les commissions techniques traiteront les questions communes prévues par l'article 4 du pacte tripartite et qui ont rapport aux intérêts de la Slovaquie, des représentants de ce dernier pays seront appelés à assister aux délibérations des dites commissions.

Art. 3. — Le texte complet du pacte tripartite est joint à ce protocole.

Le protocole est conçu en langue allemande, italienne et slovaque. Chaque texte compte comme original. Il entre en vigueur le jour de sa signature.

Le Docteur TUKA apporte l'adhésion de la Slovaquie au pacte tripartite conclu le 27 septembre 1940, entre l'Allemagne, l'Italie et le Japon, en présence du ministre des Affaires étrangères du Reich von Ribbentrop, le chef de service de la politique auprès du ministre des Affaires étrangères italien, l'Ambassadeur Suji et de l'Ambassadeur japonais, à Berlin, Kurusu, d'une part, ainsi que du Président des ministres slovaques et ministre des Affaires étrangères, Dr Tuka, d'autre part.

Ce protocole comprend les paragraphes suivants :

1. Les gouvernements d'Allemagne, d'Italie et du Japon d'une part, et le gouvernement de la Slovaquie d'autre part, concluent ce qui suit, par la signature de leurs plénipotentiaires :

Article Premier. — La Slovaquie adhère au pacte tripartite conclu à Berlin, le 27 septembre 1940, entre l'Allemagne, l'Italie et le Japon.

Art. 2. — Lorsque les commissions techniques traiteront les questions communes prévues par l'article 4 du pacte tripartite et qui ont rapport aux intérêts de la Slovaquie, des représentants de ce dernier pays seront appelés à assister aux délibérations des dites commissions.

Art. 3. — Le texte complet du pacte tripartite est joint à ce protocole.

Le protocole est conçu en langue allemande, italienne et slovaque. Chaque texte compte comme original. Il entre en vigueur le jour de sa signature.

Le Docteur TUKA apporte l'adhésion de la Slovaquie au pacte tripartite conclu le 27 septembre 1940, entre l'Allemagne, l'Italie et le Japon, en présence du ministre des Affaires étrangères du Reich von Ribbentrop, le chef de service de la politique auprès du ministre des Affaires étrangères italien, l'Ambassadeur Suji et de l'Ambassadeur japonais, à Berlin, Kurusu, d'une part, ainsi que du Président des ministres slovaques et ministre des Affaires étrangères, Dr Tuka, d'autre part.

Ce protocole comprend les paragraphes suivants :

1. Les gouvernements d'Allemagne, d'Italie et du Japon d'une part, et le gouvernement de la Slovaquie d'autre part, concluent ce qui suit, par la signature de leurs plénipotentiaires :

Article Premier. — La Slovaquie adhère au pacte tripartite conclu à Berlin, le 27 septembre 1940, entre l'Allemagne, l'Italie et le Japon.

Art. 2. — Lorsque les commissions techniques traiteront les questions communes prévues par l'article 4 du pacte tripartite et qui ont rapport aux intérêts de la Slovaquie, des représentants de ce dernier pays seront appelés à assister aux délibérations des dites commissions.

Art. 3. — Le texte complet du pacte tripartite est joint à ce protocole.

INQUALIFIABLE AGRESSION ANGLAISE

DES AVIONS BRITANNIQUES JETTENT DES BOMBES SUR LA VILLE DE MARSEILLE

QUATRE MORTS ET DE NOMBREUX BLESSÉS SONT À DÉPLORER

De nombreux incendies ont éclaté dans le quartier Bompard



Une vue générale du port de MARSEILLE et de NOTRE-DAME DE LA GARDE. (Ph. Archives)

Genève, le 26. — Animé d'une grande rage, l'instigateur anglais a effectué une nouvelle attaque perfide sur son ex-allié français. Après les crimes terribles d'Oran, Dakar et de Libreville, Churchill a donné l'ordre samedi à ses pirates de l'air de jeter leurs bombes sur la ville de Marseille.

On apprend de Vichy à ce sujet que samedi vers 22 h. 30, quelques avions britanniques ont, après agression de Marseille et ont lâché 20 bombes sur le centre et les quartiers extérieurs de la ville. On donna l'alarme et la D.C.A. entra en action.

D'après les communications faites par le Préfet de Marseille, il y eut jusqu'à présent quatre morts et de nombreux blessés. De nombreux incendies ont éclaté. Les appareils anglais auraient survolé la ville pendant plus d'une heure, lâchant des fusées lumineuses. Des bombes explosives et incendiaires sont ensuite tombées sur le quartier Bompard, entre Notre-Dame de la Garde et la mer. Aucun objectif militaire ni industriel ne se trouve dans les parages. Une nouvelle alerte a eu lieu à cinq heures du matin, cependant.

M. Pietri à l'Escurial

Vichy, 24. — De Madrid : M. Pietri, ambassadeur de France, s'est rendu hier à l'Escurial accompagné



M. PIETRI Ambassadeur à MADRID. (Ph. Archives)

le chef du protocole et des personnalités de la Phalange. Il a déposé au nom de la France une couronne de fleurs sur la tombe de José Antonio Primo de Rivera.

La journée dite « travail continu »

La délégation générale du gouvernement français dans les territoires occupés communique :

En vue de réaliser des économies de chauffage et d'éclairage, et de permettre, par ailleurs, aux salariés effectuant leur ravitaillement dans de meilleures conditions, le gouvernement a décidé d'instituer, à titre d'expérience temporaire, la journée dite « travail continu », dans les administrations publiques en Seine et Seine-et-Oise, à partir du 26 novembre 1940. Pour que l'expérience puisse donner de meilleurs résultats, le gouvernement français invite toutes les entreprises d'une certaine importance à appliquer à leur personnel du bureau le même principe que pour les administrations publiques. Cet horaire comporte une durée moyenne de travail d'environ 8 h. 30, en principe entre 10 h. et 17 h., avec une interruption d'une demi-heure.

Les Britanniques n'osent plus lâcher des bombes. Les milieux compétents de Vichy écrivent que ce nouveau crime de Churchill aura les suites les plus sérieuses. D'après les renseignements parvenus jusqu'ici, quatre femmes ont été tuées et cinq blessées. Trois immeubles, dont un en plein centre de la ville, ont subi d'importants dégâts. « A la suite de ces faits, le Gouvernement français a émis une protestation énergique contre les procédés susés inqualifiables qu'instituent de l'aviation britannique et a demandé au Gouvernement anglais des excuses et des réparations.

PROTESTATIONS ÉNERGIQUES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Cette alerte a été suivie d'un bom-

Une pénurie de vivres se manifeste d'une façon accrue à Coventry comme à Birmingham

Dans les Midlands une ville a passé par le plus formidable raid nocturne qu'elle ait subi jusqu'à présent

Stockholm, 23. — Des informations de source anglaise laissent entendre qu'une attaque particulièrement violente et étendue a été déclenchée dans la nuit de vendredi, samedi, contre la région industrielle de l'Angleterre centrale et qu'elle a pratiquement débuté à la tombée du jour pour ne finir qu'à l'aube.

Les sessions de divers organismes de la Régence sont suspendues en Tunisie



S. A. le Bey de Tunis ayant à sa droite M. Armand GUILLOU, Résident général et précédemment Préfet du Nord, pendant une grande réception dans la Salle du trône. (Ph. Archives)

CET ACTE SERA POUR NOUS D'UNE GRANDE IMPORTANCE HISTORIQUE...

...déclare le D' Tuka

Vichy, 24. — A l'issue de la signature du protocole reconnaissant le pacte tripartite, le Dr Tuka, premier de Slovaquie, a fait les décla-

Mme Forter, de Croix, aura atteint 100 ans le 13 Décembre

Au No 34 de l'avenue Selengro, à Croix, habite Mme veuve Forter, née Julie Dupire, originaire de Se-



Mme FORTER (Ph. privée)

Le vendredi 13 décembre, elle aura atteint 100 ans et entrera dans sa 101^e année.

(Lire la suite en deuxième page)

LA ROUMANIE SE FÉLICITE D'AVOIR ADHÉRÉ AU PACTE

Le Führer a adressé au Roi Michel de Roumanie le télégramme suivant :

« A l'occasion de l'adhésion de la Roumanie au pacte des trois puissances, j'adresse mes meilleurs vœux pour le bonheur personnel de Votre Majesté ainsi que pour un heureux avenir de la Roumanie. »

LE CHEF de l'Etat roumain est reçu par le Chancelier Hitler

Le Führer a reçu samedi en présence de M. von Ribbentrop, le Général Antonescu, Chef de l'Etat roumain, qui lui rendait une visite d'adieu. Cet entretien a eu lieu dans une atmosphère très cordiale.

Une déclaration du Général Antonescu

Berlin, 23. — Après la signature solennelle du protocole apportant

Des avions allemands ont semé plus de 300.000 kilos de bombes

Le communiqué allemand

Berlin, 24. — Le Grand Quartier général allemand communique : Un de nos sous-marins a coulé six navires marchands ennemis, d'un tonnage global de 29.100 tonnes. Dans la nuit du 22 au 23 novembre, l'aviation a poursuivi ses raids de représailles avec grand succès sur LONDRES. Elle a attaqué d'autre part avec de fortes formations, les installations de l'industrie de l'armement de BIRMINGHAM. Plusieurs centaines d'avions ont jeté plus de 300.000 kilos de bombes. On a pu observer nettement, à la lueur des fusées éclatantes et des nombreux incendies, que beaucoup d'objectifs militaires importants ont été atteints et détruits.

Lors d'une attaque effectuée dans les premières heures du 23 novembre sur les usines d'armement de GRANTHAM, plusieurs incendies éclatèrent. D'autres bombardements ont eu lieu sur PORTLAND, SOUTHAMPTON, PORTSMOUTH et d'autres objectifs militaires de l'Angleterre méridionale.

Le minage des ports britanniques a été continué plus intensément.

Au cours de la journée du 23 novembre, des avions de reconnaissance armée ont jeté des bombes sur Londres. La grande majorité des avions survolant, la nuit dernière, le territoire du Reich, n'ont pas pu atteindre leur but, grâce à la forte défense terrestre. Ils ont lâché leurs bombes en plein champ. Dans une petite localité, ils ont bombardé des maisons d'habitation et blessé quelques personnes civiles.

Les formations italiennes ont abattu, au cours d'un combat aérien, six chasseurs britanniques. Deux avions italiens ont été perdus. Quatre autres appareils anglais ont été abattus par des chasseurs allemands, un par la D. C. A. Par conséquent les pertes totales de l'ennemi pour la journée d'hier ont été de onze avions. Sept des nôtres ne sont pas rentrés à leur base.

(LIRE EN DEUXIÈME PAGE LE COMMUNIQUÉ ITALIEN)

LE CONFLIT ITALO-GREC



Sur une route complètement ravagée par les troupes, les canons italiens de transport se sont embourbés. (Photo Siphon)